Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 022-212203491-20260630-07_2026_10-DE

**Département des Côtes d'Armor**
**Arrondissement de Lannion**
**Canton de Plestin les Grèves**
**Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU**

**EXTRAIT DU REGISTRE**
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
**DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU**

**SÉANCE DU 25.06.2026**

Date de la convocation : 16/06/2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15
Nombre de procuration : 2

Date d'affichage : 30/06/2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-cinq du mois de juin à 18 heures30, le Conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur PERREAU Frédéric, Maire.

Présents : PERREAU Frédéric, DUVAL-BLAIZE Cécile, JACQ Frédéric, PAUL Marie-Christine, LAMBERT Emmanuel, MARSHALL Catherine, COSTENOBLE Luc, LEZEC Karine, BRIERE Yoan, FAURE Anaëlle, LE NORMARD Christian, LEVREL Yann, BUREAU Elise.

Absent : NIETO Jean-Marc (procuration à Mme PAUL Marie-Christine), PHILIPPE Anne (Procuration à Mr BRIERE Yoan)

Secrétaire de séance art L.2121-15 du CGCT : PAUL Marie-Christine

## DÉLIBÉRATION N° 10

## DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

*VU le Code général des collectivités territoriales ;*
*VU la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers ;*
*VU le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif au correspondant incendie et secours ;*
*VU le courrier de Monsieur le Préfet des Côtes-d'Armor en date du 16 juin 2026 invitant les communes n'ayant pas encore procédé à cette désignation à régulariser leur situation ;*

Monsieur le Maire rappelle que chaque commune doit disposer d'un correspondant incendie et secours chargé d'être l'interlocuteur privilégié du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et de relayer auprès du conseil municipal les questions relatives à la prévention, à la protection et à la gestion des risques.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner :

Mme MARCHALL Catherine, en qualité de correspondant incendie et secours de la commune de Trédrez-Locquémeau.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** Mme MARCHALL Catherine en qualité de correspondant incendie et secours de la commune de Trédrez-Locquémeau ;

- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à l'intéressé(e), au Service départemental d'incendie et de secours des Côtes-d'Armor et à Monsieur le Préfet des Côtes-d'Armor.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 022-212203491-20260630-07_2026_10-DE

***PERREAU Frédéric, Maire,***

***Délibération certifiée exécutoire par affichage et transmission au représentant de l'Etat le 30.06.2026***




***PAUL Marie-Christine,***
***Secrétaire de séance***